

386 **DA4**
 Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit
 6211-24-092

Légende

Éléments du Projet

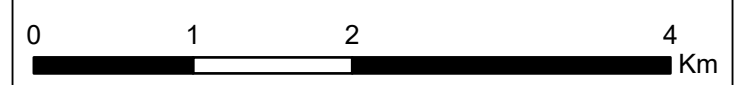
- Zone d'étude du Projet
- Nécessaire
- Possiblement nécessaire (éolienne alternative)
- Non nécessaire

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la nécessité d'installer une balise :

- Une éolienne seule;
- Les éoliennes à chaque bout d'une ligne;
- Les éoliennes formant les coins d'un groupe;
- Distance inférieure à 900m entre deux balises;
- Pour deux éoliennes à moins de 900m, celle ayant l'élévation la plus haute;
- L'éolienne intérieure ayant l'élévation la plus haute.

Il faut noter que ces critères sont ceux appliqués à des éoliennes de moins de 150 mètres de hauteur totale. Officiellement, selon la Norme 621, toutes les éoliennes de plus de 150 mètres de hauteur totale doivent avoir une balise. Or, Transport Canada est conscient des impacts visuels et peut accepter de ne pas baliser certaines éoliennes qui ne causent aucun danger à l'aviation.

Ce plan de balisage préliminaire a été transmis à Transport Canada pour approbation.



PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE
 PLAN DE BALISAGE PRÉLIMINAIRE



Référence Spatiale :
 NAD 1983 UTM Zone 19N
 Échelle: 1:47 500
 Date: 2025-01-31
Sources : Adresses Québec, MRNF (GRHQ), MERN (SDA 20k), World Hillshade (Esri, NASA), World Topographic Map (Esri, USGS)

